



FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 1 : IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit: Grout Renew (All Colors)
Code de produit: Pas disponible.

1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS

Utilisation: Teinture et produit d'étanchéité.

1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom/adresse: Custom Building Products
13001 Seal Beach Blvd
Seal Beach, CA
90740

Numéro de téléphone: (562) 598-8808

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Numéro de téléphone d'urgence: INFOTRAC 1-800-535-5053 (É-U et Canada)
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE CONFORMÉMENT À LA NORME OSHA HAZCOM 2012

Classe de risques

Carcinogénéicité 1A
Toxicité ciblée sur un organe particulier - Exposition répétée 1

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE CONFORMÉMENT À LA NORME OSHA HAZCOM 2012

Pictogramme de risques :



Mot indicateur: Danger

Mention de danger: Peut provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Prévention: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas respirer les fumées/vapeurs. Se laver les mains minutieusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention: En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Entreposage: Garder sous clef.

Élimination: Détruire le contenu ou le contenant selon toutes les réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.



FICHE SIGNALÉTIQUE

2.3 RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Dangers autrement non classés: Non applicable.

Antique White, Snow White, Linen, Bright White, Delorean Gray, Earth, Sandstone, Haystack and Oyster Gray: 13 % du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue.

Nutmeg: 23 % du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue.

Charcoal: 24 % du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue.

Natural Gray: 52% du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue.

Classement SIMDUT:

Catégorie D2A - Cancérogénicité

Catégorie D2A - Toxicité chronique

Symboles de danger SIMDUT:



Mot indicateur SIMDUT: ATTENTION

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 MÉLANGES

Ingrédient	NUMÉRO DE CAS	% en poids
Carbonate de calcium	1317-65-3	1 - 5 ¹ ; 5 - 10 ²
Dioxyde de titane	13463-67-7	10 - 30 ³ ; 1 - 5 ⁴
Talc	14807-96-6	1 - 5 ⁵
Silice, amorphe, terre à diatomées	68855-54-9	1 - 5
Silice cristalline, cristobalite	14464-46-1	0.5 - 1.5
Monoéthanolamine	141-43-5	0.1 - 1 ⁶ ; < 0.1 ⁷
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	0.1 - 1 ⁸ ; < 0.1 ⁹
Silice amorphe sublimée	7631-86-9	1 - 5 ¹⁰ ; 0.1 - 1 ¹¹ ; < 0.1 ¹²
Noir de carbone	1333-86-4	3 - 7 ¹³ ; 0.1 - 1 ¹⁴ ; < 0.1 ¹⁵

¹ *Antique White, Snow White, Linen, Bright White, Sandstone, Haystack, Oyster Gray, Delorean Gray*

² *Earth, Natural Gray*

³ *Antique White, Snow White, Linen, Bright White, Sandstone, Haystack, Oyster Gray, Delorean Gray*

⁴ *Nutmeg, Charcoal, Earth, Natural Gray*

⁵ *Antique White, Snow White, Linen, Bright White, Sandstone, Haystack, Oyster Gray, Delorean Gray*

⁶ *Delorean Gray*

⁷ *Nutmeg, Charcoal, Earth, Natural Gray*

⁸ *Earth, Natural Gray*

⁹ *Antique White, Snow White, Linen, Bright White, Sandstone, Haystack, Oyster Gray, Nutmeg, Charcoal, Delorean Gray*

¹⁰ *Antique White, Snow White, Linen, Bright White, Sandstone, Haystack, Oyster Gray, Delorean Gray*

¹¹ *Nutmeg, Charcoal*

¹² *Earth, Natural Gray*

¹³ *Charcoal*

¹⁴ *Sandstone, Haystack, Oyster Gray, Nutmeg, Delorean Gray, Earth*

¹⁵ *Antique White, Snow White, Linen, Bright White, Natural Gray*

Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été omis à titre de secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

- Yeux:** En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin.
- Peau:** En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.
- Inhalation:** S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Ingestion:** Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2 LES SYMPTÔMES ET LES EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

- Yeux:** Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
- Peau:** Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et gerçure de la peau.
- Inhalation:** Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Ingestion:** Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3 INDICATION DE TOUTE ATTENTION MÉDICALE IMMÉDIATE ET DE TRAITEMENTS SPÉCIAUX NÉCESSAIRES

- Remarque pour le médecin:** Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.
- Traitements spécifiques:** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 INFLAMMABILITÉ

- Inflammabilité:** Ininflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

5.2 AGENT D'EXTINCTION

- Agent d'extinction approprié:** Traiter pour les matériaux environnants.
- Agent d'extinction inapproprié:** Pas disponible.

5.3 DANGERS SPÉCIAUX RÉSULTANT DU PRODUIT CHIMIQUE

- Produits de combustion:** Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Données sur les risques d'explosion:

Sensibilité au choc: Pas disponible.

Sensibilité à la décharge statique: Pas disponible.

5.4 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS

Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

Section 6 : MESURES CONTRE LES DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE

Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2 MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Méthodes de confinement: Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Méthodes de nettoyage: Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération.

Section 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SÉCURITAIRE

Manipulation: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les fumées/vapeurs. (Consulter la section 8)

Conseils généraux d'hygiène: Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

7.2 CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR UN ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, Y COMPRIS TOUTE INCOMPATIBILITÉ

Entreposage: Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit bien ventilé. (Consulter la section 10)

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE COMMANDE

Directives d'exposition

Ingrédient	Limite d'exposition en milieu de travail	
	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Carbonate de calcium	15 mg/m ³ (total); 5 mg/m ³ (resp)	10 mg/m ³
Dioxyde de titane	15 mg/m ³ (poussière totale)	10 mg/m ³
Talc	20 mppcf	2 mg/m ³ (resp)
Silice, amorphe, terre à diatomées	80 mg/m ³ 7%SiO ₂	10 mg/m ³



FICHE SIGNALÉTIQUE

Silice cristalline, cristobalite	$\frac{1}{2}((10 \text{ mg/m}^3)/(\% \text{SiO}_2+2) \text{ (resp)})$ $((30 \text{ mg/m}^3)/(\% \text{SiO}_2+2) \text{ (totale)})$ $((250)/(\% \text{SiO}_2+5) \text{ mppcf (resp)})$	0.025 mg/m ³
Monoéthanolamine	3 ppm	3 ppm
Silice cristalline, quartz	$((10 \text{ mg/m}^3)/(\% \text{SiO}_2+2) \text{ (resp)})$ $((30 \text{ mg/m}^3)/(\% \text{SiO}_2+2) \text{ (totale)})$ $((250)/(\% \text{SiO}_2+5) \text{ mppcf (resp)})$	0.025 mg/m ³
Silice amorphe sublimée	80 mg/m ³ / % SiO ₂	10 mg/m ³
Noir de carbone	3.5 mg/m ³	3 mg/m ³

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Mesures d'ingénierie: Aérer/ventiler les lieux pour garder l'exposition aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Des lunettes de sécurité sont recommandées en utilisant le produit.

Protection de la peau:

Protection des mains: Utiliser des gants résistant aux produits chimiques.

Protection du corps: Porter des vêtements de protections convenables, incluant des bottes, housse de bottes, couvre-chaussure, etc.

Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Mesures générales de santé et de sécurité: Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE

Apparence:	Liquide clair.
Couleur:	Différentes couleurs.
Odeur:	Légère odeur d'ammoniac.
Seuil d'odeur:	Pas disponible.
État physique:	Liquide.
pH:	8.9 – 9.6
Point de fusion/point de congélation:	32 °F (0 °C)
Point initial d'ébullition et limite d'ébullition:	> 212 °F (> 100 °C)
Point d'éclair:	> 212 °F (> 100 °C)
Taux d'évaporation:	Pas disponible.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Inflammabilité:	Ininflammable.
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion:	Pas disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion:	Pas disponible.
Pression de vapeur:	Pas disponible.
Densité de vapeur:	Pas disponible.
Gravité spécifique:	1.275
Densité:	10.59 g/L
Solubilité:	Soluble.
Coefficient de partage : n-octane/eau:	Pas disponible.
Température d'inflammation spontanée:	Pas disponible.
Température de décomposition:	Pas disponible.
Viscosité:	98000 – 102000 cP
Propriétés explosives :	Pas disponible.
Propriétés d'oxydation :	Pas disponible.
COV, g/L :	50 g/L

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5 SUBSTANCES INCOMPATIBLES

Aucun connu.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS CONCERNANT LES EFFETS TOXIQUES

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques/chimiques/toxiques:

Yeux: Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

**FICHE SIGNALÉTIQUE**

Peau: Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et gerçure de la peau.

Ingestion: Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Inhalation: Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité aiguë:

Ingrédient	CL50	DL50
Carbonate de calcium	Pas disponible.	Oral 6450 mg/kg, rat
Dioxyde de titane	Pas disponible.	Oral >10000 mg/kg, rat Dermique >10000mg/kg, lapin
Talc	Pas disponible.	Pas disponible.
Silice, amorphe, terre à diatomées	Pas disponible.	Pas disponible.
Silice cristalline, cristobalite	Pas disponible.	Pas disponible.
Monoéthanolamine	Pas disponible.	Oral 1720 mg/kg, rat Dermique 1 mL/kg, lapin Dermique 1025 mg/kg, lapin
Silice cristalline, quartz	Pas disponible.	Oral 120 g/kg, rat (TD ₁₀)
Silice amorphe sublimée	Inhalation ≥58.8 mg/L 1h, rat	Oral >5000 mg/kg, rat Dermique >2000 mg/kg, lapin
Noir de carbone	Pas disponible.	Oral >15400 mg/kg, rat Dermique >3000 mg/kg, lapin

Valeur globale calculée de toxicité aiguë chimique

CL50 (inhalation)	DL50 (oral)	DL50 (dermique)
>20 mg/L 4h, rat	>2000 mg/kg, rat	>2000 mg/kg, lapin

Ingrédient	Produits chimiques inscrits comme agent cancérogène ou potentiellement cancérogène (NTP, CIRC, OSHA ACGIH, CP65)*
Carbonate de calcium	Non listé.
Dioxyde de titane	G-A4, I-2B, O, CP65
Talc	G-A4, I-3
Silice, amorphe, terre à diatomées	I-3
Silice cristalline, cristobalite	G-A2, I-1, N-1, O, CP65
Monoéthanolamine	Non listé.
Silice cristalline, quartz	G-A2, I-1, N-1, O, CP65
Silice amorphe sublimée	I-3
Noir de carbone	G-A3, I-2B, O, CP65

11.2 DIFFÉRÉ, IMMÉDIAT ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION À COURT ET À LONG TERME**Corrosion/irritation cutanée:**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Domage/irritation grave oculaire:

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation des voies respiratoires:

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Sensibilisation de la peau:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Exposition unique - STOT:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effets chroniques:	
Cancérogène:	Peut provoquer le cancer.
Mutagénicité des cellules germinales:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction:	
Développement:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénique:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Embryotoxicité:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Fertilité:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Expositions répétées - STOT:	Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Risque d'aspiration:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Produits toxicologiquement synergiques:	Pas disponible.
Renseignements additionnels:	Pas disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 ÉCOTOXICITÉ

Toxicité aiguë/chronique: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Pas disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Bioaccumulation: Pas disponible.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas disponible.

12.5 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Pas disponible.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 13 : ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Méthode d'élimination: Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

Autres méthodes d'élimination recommandées: Pas disponible.

Section 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU

DOT	TMD
Non réglementé.	Non réglementé.

14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU

DOT	TMD
Non applicable.	Non applicable.

14.3 CLASSE DE RISQUES POUR LE TRANSPORT (ES)

DOT	TMD
Non applicable.	Non applicable.

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE

DOT	TMD
Non applicable.	Non applicable.

14.5 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Pas disponible.

14.6 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET LE RECUEIL IBC

Pas disponible.

14.7 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT/MESURES LÉGISLATIVES SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA CHIMISATION

Canada : ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits contrôlés.

É.-U. : fiche signalétique préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (CFR29 1910.1200) HazCom 2012

**FICHE SIGNALÉTIQUE**

SARA Titre III				
Ingrédient	Section 302 (EHS) TPQ (lb)	Section 304 (EHS) RQ (lb)	CERCLA RQ (lb)	Section 313
Carbonate de calcium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Dioxyde de titane	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Talc	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Silice, amorphe, terre à diatomées	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Silice cristalline, cristobalite	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Monoéthanolamine	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Silice cristalline, quartz	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Silice amorphe sublimée	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Noir de carbone	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.

Réglementations de l'État**Proposition 65 de la Californie:**

Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'Etat de la Californie comme produit pouvant provoquer des cancers, des malformations congénitales, ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur. (Dioxyde de titane; Silice cristalline; Noir de carbone; Oxyde d'éthylène; Acrylamide; 1,4-Dioxane; Éthylbenzène; Acétaldéhyde)

Inventaires mondiaux:

Ingrédient	Canada LIS/LES	États-Unis TSCA
Carbonate de calcium	LES	Oui.
Dioxyde de titane	LIS	Oui.
Talc	LIS	Oui.
Silice, amorphe, terre à diatomées	LIS	Oui.
Silice cristalline, cristobalite	LIS	Oui.
Monoéthanolamine	LIS	Oui.
Silice cristalline, quartz	LIS	Oui.
Silice amorphe sublimée	LIS	Oui.
Noir de carbone	LIS	Oui.

NFPA-National Fire Protection Association (association nationale de protection contre les incendies):

Santé :	1
Incendie :	0
Réactivité :	0

HMIS-Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses):

Santé:	1*
Incendie:	0
Risque Physique:	0

ÉVALUATION DES DANGERS : 0 = minime, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = sévère, 4 = extrême

AGENCE DE SOURCE DES CLASSEMENTS CANCÉRIGÈNES:

CP65 Proposition 65 de la Californie

OSHA (O) Occupational Safety and Health Administration (OSHA - Direction générale de la sécurité et de la santé au travail).



FICHE SIGNALÉTIQUE

ACGIH (G) American Conference of Governmental Industrial Hygienists (conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

- A1 - Agent cancérigène pour les humains - confirmé.
- A2 - Agent cancérigène pour les humains - soupçonné.
- A3 - Agent cancérigène pour les animaux.
- A4 - Ne peut pas être classé comme cancérigène pour les humains.
- A5 - N'est pas soupçonné comme cancérigène pour les humains.

CIRC (I) Centre International de Recherche sur le Cancer.

- 1 - L'agent (mélange) est cancérigène pour les humains.
- 2A - L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain et suffisamment de preuves de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.
- 2B - L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain en l'absence de preuves suffisantes de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.
- 3 - L'agent (mélange, circonstance d'exposition) ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'humain.
- 4 - L'agent (mélange, circonstance d'exposition) n'est probablement pas cancérigène pour l'humain.

NTP (N) National Toxicology Program (programme national de toxicologie).

- 1 - Connus pour être cancérigène.
- 2 - Raisonnablement anticipé être cancérigène.

Section 16 : RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Date de préparation: Septembre 6, 2013

Version: 1.0

Date de révision: Septembre 6, 2013

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
Téléphone : (519) 488-5126
www.nexreg.com

Préparé pour : Custom Building Products

Fin de la fiche signalétique